LYCEE / COLLEGE……………………..

…………………………………………….

89…….. …………………………………

……………, le………… 2015

Le Proviseur / Le Principal

à

Mme / M. …………………

Objet: **Constat d'absence de service fait.**

Je vous informe que, sauf erreur de ma part, votre absence a été constatée le ……….. ….2015 (1).

Je vous invite à me faire connaître votre éventuel désaccord sous un délai d'une semaine à compter de la date du présent courrier (2).

Passé ce délai et sans réponse de votre part, la procédure conduisant à effectuer une retenue sur votre traitement pour absence de service fait sera mise en œuvre.

Le Proviseur /Le Principal

1 Cette absence a pu porter sur la totalité ou sur une fraction quelconque de la (des) journée(s) concernée(s).

2 Ce délai s'entend hors période de congés scolaires.

**En application des textes en vigueur, toute absence de service fait donne lieu à une retenue sur traitement.**

**L’absence de service fait, pendant une fraction quelconque de la journée, donne lieu à une retenue dont le montant**

**est égal à la fraction du traitement frappé d’indivisibilité, soit un trentième.**

**En cas d’absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs, le décompte des retenus s’élève à autant de trentièmes qu’il y a de journées comprises du 1er jour inclus au dernier jour inclus où ctte absence de service fait a été constatée, même si, à l’intérieur de cette période, l’agent n’avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service accomplir.**

**Loi n° 61-825 du 29 juillet 1961 Décret du 16 octobre 1867 Décret n° 62-765 du 8 juillet 1962**